

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-109  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière :  
INSTITUTIONS ET  
VIE POLITIQUE

Sous matière :  
DESIGNATION DE  
REPRESENTANTS

**OBJET :**  
**DÉSIGNATION DES**  
**REPRÉSENTANTS A**  
**L'ASSEMBLÉE**  
**GÉNÉRALE DE**  
**L'ADIL (AGENCE**  
**DÉPARTEMENTALE**  
**D'INFORMATION**  
**SUR LE**  
**LOGEMENT)**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCATION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 22 AVRIL 2026

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 22 AVRIL 2026

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU **06 MAI 2026**

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 avril 2026  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,  
Maire

**Présents :** GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT  
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-  
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,  
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,  
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, FREUDENREICH Patrick,  
VIALARET Max, ESCAFRE Élisabeth, RATABOUIL Michel,  
SÉMAT Gérard, GIRY Christophe, LAMMOGLIA Éric, DE  
ALMEIDA Marie, PERRIN Afaf, GAÏANI Audrey,  
CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard, MOUTON  
Jean-Baptiste, FERNANDEZ Sandrine, CADEL Fabien, FONTÈS  
Audrey, DERKAOUI Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

BARBAUD Fabienne donne pouvoir à CHABERT Sabine,  
KICKOFF Gladys donne pouvoir à RATABOUIL Jacqueline,  
PERLES Bruno donne pouvoir à GUIRAUD Philippe,  
ESTRADE Quentin donne pouvoir à GREFFIER Philippe.

**Secrétaire :** CHANCROGNE Maëva.

Il est rappelé à l'assemblée que la Commune adhère à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Aude (ADIL). Cette association regroupe des juristes spécialisés dans le droit du logement et de l'urbanisme. Elle apporte des conseils et des informations juridiques en faveur des particuliers, des professionnels et des collectivités.

Conformément aux statuts de l'ADIL, la Commune, en tant que membre actif, doit être représentée au sein à l'Assemblée générale de l'ADIL par un membre du Conseil Municipal. Il convient donc de procéder à la désignation de ce représentant pour cette instance.

Il est proposé à l'assemblée de désigner M. François DEMANGEOT, en qualité de titulaire et Mme Marie DE ALMEIDA, en qualité de suppléant, pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'ADIL de l'Aude.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**DESIGNE** M. François DEMANGEOT, en qualité de titulaire et Mme Marie DE ALMEIDA, en qualité de suppléant, pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'ADIL de l'Aude.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

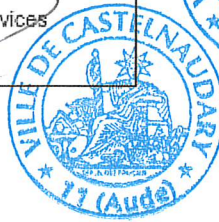
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le <b>30 AVR. 2026</b> Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : <b>30 AVR. 2026</b> Par publication le : <b>06 MAI 2026</b> Par délégation, Le Directeur Général des Services Nicolas NAYRAL
---

Castelnaudary, le 28 Avril 2026

Le Maire,

Philippe GREFFIER



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le **06 MAI 2026**

ID : 011-211100763-20260428-DB2026109-DE

